



DÉPARTEMENT DU LOT

CONSEIL
GÉNÉRAL

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE
A L'EPURATION ET AU SUIVI DES EAUX

Affaire suivie par Thomas DELJARRIT
Ligne directe : 05 65 53 43 44

Cahors, le 24 MAR. 2009

Monsieur Jean-Philippe BATTUT
Gérant de la Sarl E.R.C.
Le bourg
46500 MAYRINHAC LENTOUR

Monsieur le Gérant,

J'ai le plaisir de vous retourner ci-joint, après signature et enregistrement, le protocole « installateur » qui **formalise l'adhésion de votre entreprise à la charte départementale de l'assainissement non collectif du Lot.**

En effet, votre candidature a été validée lors du comité de suivi du protocole qui s'est réuni le 27 janvier dernier et après réception de renseignements manquants pour les entreprises dont l'attestation décennale n'était pas précisément détaillée.

Les coordonnées de votre entreprise figureront donc sur la nouvelle liste des installateurs adhérant à la charte, dont vous trouverez un exemplaire en pièce jointe et qui sera mise à la disposition des utilisateurs potentiels.

Il vous appartient donc désormais de renseigner « la fiche de suivi des travaux de réalisation d'un dispositif d'assainissement non collectif » ci-jointe, et d'en remettre un exemplaire à la fin des travaux au SPANC, conformément à vos engagements.

Vous trouverez également en pièces jointes, la carte mise à jour des différents intervenants en matière de contrôle d'assainissement non collectif ainsi que les listes des signataires des différents protocoles professionnels.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents et en me félicitant de votre implication dans cette démarche départementale, je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le président,
Le vice-président délégué

Bernard CHOULET